



Problème avec propriétaire

Par **VIE60**, le **15/04/2013** à **19:17**

bonjour,rnrnJe loue dans une maison divisée en 3 appartements. J'ai contacté le propriétaire car il y a un problème avec la parabole qui est installée sur le toit de cette maison, et qui est collective (réception partielle des chaînes tv). Ce dernier me dit que c'est à ma charge de faire venir un technicien pour faire les réglages. Est ce normal ? rnMerci de me répondre.

Par **Lag0**, le **16/04/2013** à **07:53**

Bonjour,rnL'antenne étant collective, ce n'est, bien entendu, pas à vous, locataire, d'en gérer les problèmes.rnC'est bien au bailleur de le faire...

Par **VIE60**, le **19/04/2013** à **08:53**

Bonjour,rnrnMerci pour cette réponse, mais mon proprio n'est pas du même avis, il me répond que ce problème relève de l'entretien courant et qui l'est à la charge du locataire, et qui me laisse faire le nécessaire. J'ai l'intention de quitter cet appart. pour trouver plus grand. J'espère qu'il ne me gardera pas ma caution pour payer les frais de réparation. Y a t-il un texte de loi qui peut me protéger en cas d'abus du proprio. Merci encore pour vos prochaines réponses.

Par **Lag0**, le **19/04/2013** à **12:52**

Bonjour, il y a deux aspects à ce problème. - Qui doit gérer le problème. - Qui doit payer. Je vous réitère mes dires précédents, s'agissant d'un équipement collectif, c'est au propriétaire de gérer le problème. Vous, locataire d'un des appartements, vous n'avez pas à faire réaliser des travaux sur les parties communes. Ensuite, pour le paiement, cela dépendra effectivement de l'intervention. Si c'est du petit entretien, le propriétaire inclura le coût de l'intervention dans les charges. Si c'est une grosse réparation, il en supportera le coût.

Par **VIE60**, le **19/04/2013** à **13:37**

Merci pour votre réponse.